

3 BOUÉ

SARL au capital social de 6 000 €

Siège social : Maison Nan à BOURNOS (64450)

RCS PAU n° 490 622 610

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 20 Mai à 9 heures

Les associés de la société dénommée « 3 BOUÉ », société à responsabilité limitée au capital de 6 000 €, divisé en 300 parts sociales de 20 € de nominal chacune, dont le siège social est sis Maison Nan à BOURNOS (64450), se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur simple convocation verbale de la gérance sans formalité.

Sont présents :

- Monsieur Stéphane BOUÉ, titulaire de 150 parts sociales.
- Monsieur Vincent BOUÉ, titulaire de 150 parts sociales.

Détenant ensemble la totalité des parts sociales de la société, soit 300 parts.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane BOUÉ, en sa qualité de cogérant. En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire, réunissant la totalité des parts formant le capital social et par conséquent le quorum requis par les dispositions statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président ouvre la séance et dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée générale :

- un exemplaire des statuts de la société,
- Le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Précision de l'adresse du siège social, le 20/05/2026,
- Modification de l'adresse de domicile des cogérants au 20/05/2026,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés décide, suite à la numérotation des rues par la commune, de préciser l'adresse du siège social à BOURNOS (64450) au 85, route de Lonçon, à compter du 20/05/2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés décide, suite à la numérotation des rues par la commune, de préciser l'adresse de domicile des associés cogérants à compter du 20/05/2026, à savoir :

Pour Monsieur Stéphane BOUÉ au 36, route d'Aubin à BOURNOS (64450).

Pour Monsieur Vincent BOUÉ au 82, route de Lonçon à BOURNOS (64450).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SB VB

TROISIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés, décide comme conséquence des résolutions qui précèdent, de modifier l'entête des statuts et l'article 4 « SIEGE SOCIAL » qui aura désormais la rédaction suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 20/05/2026, le siège social est fixé : **85, route de Lonçon à BOURNOS (64450).**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et les associés.

Monsieur Stéphane BOUÉ

A stylized blue ink signature of Stéphane Boué, featuring a large, sweeping initial 'S' followed by a horizontal line.

Monsieur Vincent BOUÉ

A blue ink signature of Vincent Boué, consisting of a large, circular initial 'V' followed by a horizontal line.